



RÉALISER LE CENTRE-VILLE

PLAN D'ACTION

Le plan d'action

Le plan d'action est un outil permettant de visualiser l'ensemble des actions (moyens de mise en œuvre) prévues dans le PPU du centre-ville. Il s'agit de l'outil privilégié pour identifier les priorités, les étapes de mise en œuvre, les partenaires ainsi que le cadre financier attaché à chacune des actions.

Afin de faciliter la compréhension de certaines propositions, quatre éléments particuliers du plan d'action méritent d'être soulignés, soit :

- ◆ Les priorités : en plus de classer les actions selon un ordre de priorité, la Ville de Saint-Hyacinthe attache également un délai de réalisation à chacune d'entre elles :
 - Priorité 1 : court terme → Délai de réalisation : 4 ans
 - Priorité 2 : moyen terme → Délai de réalisation : 7 ans
 - Priorité 3 : long terme → Délai de réalisation : 10 ans
- ◆ Le manuel d'aménagement est un élément récurrent du plan d'action. Ce manuel devrait être divisé par chapitre selon les types d'interventions. Il sert notamment à dresser les lignes directrices lors de l'élaboration des appels d'offres publics ou lors d'achat d'équipement et permet de respecter l'ensemble des critères d'aménagement établis pour le secteur du PPU.

Le contenu du manuel provient de l'élaboration des différents guides proposés au plan d'action, soit :

- Guide d'aménagement des espaces publics
- Guide de signalisation
- Guide d'aménagement des rues
- Guide de design pour le mobilier
- Guide de gestion des infrastructures vertes

Le manuel d'aménagement peut ensuite être bonifié afin d'inclure de nouvelles études ou même s'étendre à l'ensemble du territoire de la ville.

- ◆ Le cadre financier est présenté pour la première étape à compléter en fonction de l'évaluation financière pour la réalisation de cette première étape. Les étapes subséquentes devront quant à elles être évaluées selon la charge de travail qui sera identifiée une fois cette première étape complétée. À noter que les cases ayant un estimé budgétaire sont liées à une action. Les budgets peuvent être cumulatifs, notamment lorsqu'il est question d'élaborer des concepts ou des esquisses d'aménagement.
- ◆ Les recommandations ajoutées à l'issue de l'Étude d'impact sur la santé ont été identifiées par la coloration de la case de couleur grise-bleutée.

Finalement, le plan d'action est un outil de monitoring permettant à la Ville d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PPU. Il s'agit également d'un outil flexible qui doit être mis à jour régulièrement et peut s'adapter aux opportunités et aux enjeux qui se présenteront.

VOLET 1 - AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ère étape à compléter</i>
		1	2	3			
A - Moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville	A1 - Favoriser le confort des piétons à travers l'aménagement de l'espace public.	✓			Voir A4 (Guide d'aménagement des espaces publics)		
	A2 - Créer des parcours piétonniers favorisant la déambulation et la découverte tout en permettant de relier les composantes du pôle culturel ainsi que les attraits culturels du centre-ville.		✓		I. Stratégie culturelle relative à l'art public et à la culture II. Projets transitoires → Installation, aménagement, projet temporaire 1-2 ans III. Consultation citoyenne du milieu associatif IV. Projets permanents	Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe SDC centre-ville Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Médiathèque maskoutaine	
	A3 - Intégrer un concept d'affichage et de signalisation directionnelle propre au centre-ville afin d'améliorer l'orientation vers les lieux structurants.	✓			I. Guide de signalisation fait par une firme spécialisée → Doit être intégré au manuel d'aménagement II. Plan et devis, appel d'offres, construction	MTQ SDC centre-ville	Firme spécialisée design et en signalisation 30 000 \$ - 50 000 \$
	A4 - Adopter, pour le territoire du centre-ville, une signature distinctive se manifestant à travers l'éclairage, le mobilier urbain, l'art public, les végétaux, la signalétique, l'affichage et les matériaux utilisés.	✓			I. Guide d'aménagement des espaces publics (mobilier urbain et aménagement des espaces) → Élément unifié dans l'ensemble des critères de conception des projets → Doit être intégré au manuel d'aménagement → Consultation du milieu associatif (accessibilité et mobilité réduite)		Élaboration d'un guide de design pour le mobilier urbain & et des aménagements des espaces - Firma en design industriel 40 000 \$ - 60 000 \$
	A5 - Porter une attention particulière à la continuité et à la cohérence des principaux parcours piétonniers entre les différents secteurs du centre-ville et les quartiers adjacents.		✓		Voir A4 (Guide d'aménagement des espaces publics)	SDC centre-ville	
	A6 - Aménager des espaces publics flexibles, variés et complémentaires afin de favoriser divers types d'appropriations.		✓		Voir A4 (Guide d'aménagement des espaces publics)	Partenaires accessibilité universelle	
	A7 - Créer un réseau de parcours piétonniers permettant de relier les principaux lieux structurants du centre-ville.	✓			I. Guide d'aménagement des rues → Élément unifié dans l'ensemble des critères de conception des projets → Doit être intégré au manuel d'aménagement → Consultation du milieu associatif (accessibilité et mobilité réduite)	SDC centre-ville Partenaires accessibilité universelle	Guide d'aménagement des rues 30 000 \$ - 50 000 \$
	A8 - Assurer la sécurité et le confort des piétons via l'élargissement de trottoirs, la réduction de la chaussée aux endroits stratégiques, l'aménagement de mesures d'atténuation de la circulation et la réduction des limites de vitesse automobiles.	✓				MTQ Partenaires accessibilité universelle	
	A9 - Porter une attention particulière à la sécurité des aménagements piétonniers le long des principales voies de circulation.	✓				MTQ Partenaires accessibilité universelle	
	A10 - Favoriser l'intégration d'aménagements paysagers permettant l'infiltration d'eaux de pluie au sein des espaces publics.	✓			I. Guide de gestion des infrastructures vertes et des eaux de pluie → Doit être intégré au manuel d'aménagement	MDDELCC	Guide de gestion pour l'implantation des infrastructures vertes visant la gestion des eaux de ruissellement – firme en génie 70 000 \$ - 90 000 \$
	A11 - Procéder au verdissement de rues et d'espaces publics, lorsqu'opportun.		✓		I. Inclure une stratégie de verdissement dans le plan d'action de la Politique de l'arbre fait par un ingénieur forestier spécialisé en foresterie urbaine		Stratégie de verdissement 30 000 \$ - 50 000 \$
	A12 - Favoriser les initiatives en agriculture urbaine dans les espaces publics (potagers et plates-bandes comestibles, apiculture, etc.).	✓			I. Préparer un plan d'action II. Projets transitoires → Installation, aménagement, projet temporaire 1-2 ans III. Consultation citoyenne et du milieu associatif IV. Projets permanents	CCCPEM ITA	Plan d'action à préparer Peut être fait à l'interne ou en partenariat avec un OSBL comme le CCCPEM
	A13 - Réaliser un concept de rue piétonne et festive dans le secteur du marché public sur les avenues Saint-François et Saint-Simon durant l'été.		✓		I. Esquisse d'aménagement II. Projets transitoires → Aménagement temporaire 2 ans III. Consultation citoyenne et du milieu associatif	SDC centre-ville Saint-Hyacinthe Technopole	Esquisse d'aménagement 20 000 \$ - 30 000 \$

VOLET 1 - AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ère étape à compléter</i>
		1	2	3			
					IV. Projets permanents		
	A14 - Évaluer la possibilité d'implanter un réseau de rues partagées répondant aux critères d'accessibilité universelle.	√			Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	Partenaires accessibilité universelle	
	A15 - Favoriser la commémoration de l'histoire et du paysage du centre-ville à travers l'aménagement de l'espace public, notamment via l'intégration d'œuvres d'art public, de panneaux d'interprétation et de manifestations culturelles éphémères.		√		I. Étude historique, patrimoniale et paysagère → Inclure au manuel d'aménagement	Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe MRC (Conseil du patrimoine maskoutain)	Étude des connaissances historiques et paysagères 20 000 \$ - 30 000 \$
	A16 - Assurer une luminosité adéquate dans les lieux publics pour maximiser la sécurité réelle et perçue.		√		I. Stratégie d'éclairage (volet Guide d'aménagement des espaces publics → Élément unifié dans l'ensemble des critères de conception des projets) II. Étude photométrique		Étude photométrique 5 000 \$ / projet (Peut être gratuit dans le cadre d'achat d'équipement éclairage)
B - Créer un véritable réseau cyclable utilitaire	B1 - Relier le centre-ville aux districts Bois-Joli et Hertel-Notre-Dame en créant un axe cyclable sur la rue Girouard, entre l'avenue Desaulniers et l'avenue Vézina.	√			I. Plan directeur du réseau de mobilité active II. Étude de faisabilité III. Plan et devis, appel d'offres, construction	MTQ	Plan directeur du réseau de mobilité active & étude de faisabilité 80 000 \$ - 100 000 \$ Prévoir inclure ce volet dans l'étude de circulation et de stationnement Voir P12 – P13
	B2 - Relier le centre-ville aux districts Saint-Sacrement et La Providence en aménageant un axe cyclable sur l'avenue Bourdages Nord, entre la rue Girouard Ouest et la rue Nelson.	√				MTQ	
	B3 - Relier le centre-ville aux districts Sacré-Cœur et Saint-Joseph en aménageant un axe cyclable sur l'avenue Sainte-Marie, entre le pont Morison et le boulevard Laframboise.	√				MTQ	
	B4 - Améliorer la perméabilité cyclable est-ouest dans la portion sud du centre-ville en aménageant des liens cyclables sur chaussée désignée sur les rues Saint-Antoine et Marguerite-Bourgeoys.	√				MTQ	
	B5 - Relier le quartier Yamaska au centre-ville et au pôle intermodal de la gare en aménageant un lien cyclable le long de l'axe de la route 116 et de la rue Sicotte. Prolonger également ce lien sur l'avenue Vaudreuil afin de faciliter la connexion avec la promenade Gérard-Côté et les axes Saint-Antoine et Marguerite-Bourgeoys.	√				MTQ	
	B6 - Encourager les commerces, les services et les industries sur le territoire à se doter de supports à vélos (espaces protégés) et, pour ceux ayant l'espace, de douches et de vestiaires.	√				I. Consultation auprès des entreprises locales II. Programme de subvention III. Intégrer au plan directeur du réseau de mobilité active (Voir B1 – B5)	
C - Réaménager les principales entrées vers le centre-ville : Interventions spécifiques aux approches nord	C1 - Intégrer des murales artistiques dans le tunnel de l'avenue Sainte-Anne.		√		I. Voir A2 (Stratégie culturelle relative à l'art public et à la culture) II. Concours	Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	Concept et réalisation (concours) 20 000 \$ - 40 000 \$
	C2 - Reconfigurer l'avenue de l'Hôtel-de-Ville entre la rue Sicotte et la rue Dessaulles, en favorisant l'intégration d'arbres, de végétaux et le retrait des cases de stationnement pour favoriser le transport actif et préconiser la circulation véhiculaire sur l'avenue Sainte-Anne.	√			I. Élaboration de concept d'aménagement II. Plan et devis, appel d'offres, construction → Évaluer la possibilité d'une entente-cadre avec firme multidisciplinaire pour l'ensemble de ces projets → Économie à prévoir en frais de services professionnels		Concept d'aménagement 20 000 \$
	C3 - Réaménager la rue Sicotte, entre l'avenue Sainte-Anne et la rue Dessaulles, de façon à verdier l'espace public et à faciliter la circulation des piétons et des cyclistes transitant vers la gare ferroviaire et vers la future station intermodale. En lien avec le projet d'implantation de terminus intermodal près de la gare, étudier l'opportunité de fermer le tronçon de la rue Sicotte situé entre la rue Dessaulles et l'avenue Laframboise, tout en conservant ce lien pour les piétons et cyclistes.		√			MTQ, exo	Concept d'aménagement 40 000 \$

VOLET 1 - AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier 1ère étape à compléter
		1	2	3			
	C4 - Prévoir un accès sécuritaire pour les cyclistes désirant rejoindre les deux tronçons de la rue Girouard situés de part et d'autre de la rue Dessaulles.		√			MTQ	Concept d'aménagement 15 000 \$
	C5 - Réaménager le quadrilatère ceinturant la place Hyacinthe-Delorme afin d'améliorer son accessibilité piétonne et son intégration urbaine.		√			MTQ	Concept d'aménagement 30 000 \$ - 40 000 \$
	C6 - Piétonniser l'axe de la rue Girouard situé entre l'avenue Sainte-Marie et la rue Dessaulles de façon à mettre en valeur la perspective de cet axe historique et à favoriser la mobilité active.		√				
	C7 - Réaménager le paysage de la rue Dessaulles à la hauteur du palais de justice, afin de mettre celui-ci en valeur et prolonger le caractère verdoyant du parc Casimir-Dessaulles vers le côté nord de la rue.	√				MTQ	Concept d'aménagement 20 000 \$
	C8 - Réaménager le paysage de la rue Dessaulles à la hauteur de l'Hôtel-Dieu en favorisant la suppression des cases de stationnement à angle, le rétrécissement et le verdissage de la chaussée de façon à mettre en valeur le patrimoine architectural du paysage environnant.		√			MTQ	Concept d'aménagement 30 000 \$
	C9 - Marquer le début d'un parcours piétonnier reliant la gare à la rivière en réaménageant l'avenue de l'Hôtel-de-Ville entre les rues Sicotte et Dessaulles. Réduire la largeur de la chaussée au profit de celle du trottoir tout en intégrant des végétaux.	√				MTQ	Concept d'aménagement 15 000 \$
	C10 - Reconfigurer l'avenue Bourdages Nord à l'approche du pont Barsalou afin d'intégrer le concept de réaménagement de la promenade Gérard-Côté.	√					Concept d'aménagement 25 000 \$
C - Réaménager les principales entrées vers le centre-ville : Interventions spécifiques aux approches sud, est et ouest	C11 - Aménager un lien cyclable sécuritaire liant les deux rives par l'avenue Sainte-Marie et assurer une luminosité adéquate.		√		Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	MTQ	
	C12 - Permettre aux cyclistes qui empruntent le pont T.-D.-Bouchard de se diriger vers la gare en poursuivant la piste cyclable vers l'avenue Vaudreuil.		√			MTQ	
	C13 - Élargir le tunnel multifonctionnel de l'avenue Bourdages sous la voie ferrée afin de le rendre plus accueillant et intégrer des aménagements paysagers à ses pourtours ainsi que des dispositifs d'éclairage assurant la sécurité.		√		I. Étude d'avant-projet II. Plan et devis, appel d'offres, construction	MTQ, CN	Étude d'avant-projet 35 000 \$ - 55 000 \$
	C14 - Veiller à ce que les aménagements sur le domaine public participent à la mise en valeur du pôle culturel.		√		I. Voir A2 (Stratégie culturelle relative à l'art public et à la culture)	Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe	
D - Créer et mettre en valeur des parcours piétons	D1 - La promenade Gérard-Côté.			√	I. Voir A2 (Stratégie culturelle relative à l'art public et à la culture) → Doit être intégré au plan directeur du réseau de mobilité active (Voir B1 – B5)	Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe SDC centre-ville Saint-Hyacinthe Technopole	Élaboration de concepts d'aménagement 25 000 \$ - 40 000 \$ (si ces parcours se transforment en projets)
	D2 - Le parcours culturel.			√			
	D3 - Le parcours Girouard.			√			
	D4 - Le parcours des Cascades.			√			
	D5 - Le parcours de la gare.			√			
E - Compléter le verdissage du centre-ville	E1 - Avenues Laframboise et Mondor.		√		I. Voir A11 (Élaboration d'une stratégie de verdissage) II. Élaboration de concepts d'aménagement III. Plan et devis, appel d'offres, construction	CCCPEM	Élaboration de concepts d'aménagement 25 000 \$ - 40 000 \$ / concepts
	E2 - Avenue de la Concorde Nord.	√					
	E3 - Avenue Bourdages Nord.		√				
	E4 - Nord-ouest du centre-ville.		√				
	E5 - Imbrication de la promenade Gérard-Côté dans les rues du quartier Christ-Roi.			√			

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION

Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ere étape à compléter</i>		
		1	2	3					
F - Moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville	F1 - Maintenir le palais de justice au centre-ville et assurer une intégration harmonieuse de son nouveau bâtiment.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage	CCU Saint-Hyacinthe Technopole SDC centre-ville	Révision ponctuelle des règlements 30 000 \$ - 50 000 \$ Peut être fait à l'interne		
	F2 - Favoriser l'intégration de nouveaux bureaux au sein de projets de développement mixtes.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PPCMOI				
	F3 - Préserver les usages communautaires présents au centre-ville.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage				
	F4 - Consolider le noyau commercial du centre-ville dans le secteur de la rue des Cascades, à l'ouest de l'avenue de la Concorde Nord, tout en favorisant une présence commerciale complémentaire dans les autres secteurs du centre-ville.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage				
	F5 - Procéder à la révision de structure et à la hiérarchie commerciale du centre-ville par rapport au reste de la ville dans le cadre d'une planification territoriale complémentaire, intégrée et systémique. Assurer ainsi la spécificité commerciale du centre-ville en y dirigeant les usages structurants et spécialisés.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage				
	F6 - Favoriser la requalification de secteurs propices à l'intégration de projets résidentiels et mixtes en renouvelant les outils réglementaires d'urbanisme.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → PPCMOI				
	F7 - Privilégier une répartition optimale des commerces, services et équipements dans le but de favoriser la création de milieux de vie complets.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage				
	F8 - Réviser les normes urbanistiques de façon à assurer le développement durable des projets résidentiels, notamment en portant une attention particulière à la densité et à la hauteur des bâtiments. Adopter une nouvelle classification des usages favorisant la mixité verticale des usages, lorsqu'opportun.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → PPCMOI				
	F9 - Favoriser les initiatives en agriculture urbaine dans les espaces privés ou semi-privés (potagers en façade, serres en toiture, etc.).	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage			ITA CCU CCCPEM	Ou refonte des règlements d'urbanisme 80 000\$ - 120 000\$
	F10 - Favoriser la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les bâtiments.		√		I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → PPCMOI				
	F11- Réviser le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour favoriser l'innovation architecturale et améliorer l'intégration urbaine des projets.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA	CCU			
	F12 - Assurer une intégration harmonieuse des bâtiments au sein de leur contexte en regard des gabarits, de la volumétrie, de l'implantation et du rythme des travées.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → PPCMOI				
	F13- Privilégier une diversification des types d'habitation et des formes bâties, notamment en favorisant la modularité et la variété architecturale des façades.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → PPCMOI				
	F14 - Favoriser l'intégration d'espaces de transition entre les domaines privés et publics (jardins, balcons, escaliers, loggias, etc.) de même que l'appropriation et la personnalisation de ces espaces extérieurs par les habitants.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → PPCMOI	CCU			
	F15 - Assurer l'encadrement des rues et des espaces publics et ajuster les gabarits en fonction de la taille des espaces publics faisant face au cadre bâti.	√							

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ere étape à compléter</i>
		1	2	3			
F - Moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville (suite)	F16 - Tenir compte des impacts des nouveaux projets sur l'environnement immédiat (ensoleillement, vent, percées visuelles).	√					
	F17 - Favoriser l'intégration de façades fenestrées et habitées afin d'augmenter la perception de sécurité dans les espaces publics.	√					
	F18 - Adapter la réglementation d'urbanisme de façon à encourager la construction de logements adaptés aux familles et aux personnes à mobilité réduite. Veiller à l'intégration de grands logements abordables et d'espaces verts collectifs.	√				CCU	
	F19 - Adapter la réglementation d'urbanisme de façon à limiter les coûts de construction des projets résidentiels et ainsi faciliter la construction de logements abordables.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → Construction → PPCMOI	CCU	
	F20 - Favoriser la diversité des typologies, des modes de tenure et du nombre de pièces par logement au sein du territoire du centre-ville.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → PPCMOI	CCU	
	F21 - Assouplir les exigences quant aux nombres minimaux de cases de stationnements privés.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PPCMOI	CCU	
	F22 - Favoriser l'accessibilité universelle des projets immobiliers.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → PPCMOI	CCU	
	F23 - Diriger la consolidation résidentielle autour de pôles intermodaux afin de favoriser l'utilisation de transports alternatifs.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PPCMOI	CCU	
	F24 - Favoriser la mutualisation des cases de stationnement en vue d'une réduction de leur nombre.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PPCMOI	CCU	
	F25 - Favoriser l'aménagement de toits verts et exiger minimalement les toits blancs dans le cas des nouveaux projets via la réglementation d'urbanisme ou la mise en place d'un programme de subvention à cet effet.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → Zonage → Construction → PPCMOI II. Programme de subvention		Programme de subvention à la discrétion de la Ville
	F26 - Favoriser la requalification des aires de stationnement de surface en y intégrant des espaces verts et des surfaces perméables ou via leur intégration (souterraine) au sein de projets immobiliers.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage II. Voir A11 (Élaboration d'une stratégie de verdissement) → La stratégie de verdissement devrait également inclure certains espaces privés opportuns, tels que les aires de stationnement et terrains vacants	CCU	
	F27 - Adapter la réglementation d'urbanisme afin de favoriser la plantation d'arbres et l'aménagement d'espaces verts sur le domaine privé. À cet effet, privilégier de faibles ratios périmètre-aire verte afin de créer les conditions propices à la plantation d'arbres et à l'appropriation des espaces verts.	√					
	F28 - Permettre les espaces de travail partagés, notamment pour les artistes et artisans et maintenir une diversité de tailles de bureau et de locaux commerciaux, à l'exception des grandes surfaces.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage		
	F29 - Aménager les rues du centre-ville de façon à diminuer la vitesse des automobilistes à 30 km/h lorsque possible et opportun.		√		Voir P12-P13 (étude de circulation et de stationnement)	MTQ	

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ere étape à compléter</i>
		1	2	3			
G - Moyens de mise en œuvre relatifs aux secteurs patrimoniaux	G1 - Favoriser l'intégration de petits bureaux dans le secteur de la rue des Cascades afin de contribuer à l'occupation du cadre bâti ancien et au dynamisme de ce secteur.	√			II. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage	CCU Saint-Hyacinthe Technopole SDC centre-ville	
	G2 - Identifier et assurer la protection des percées visuelles d'intérêt.		√		I. Étude des paysages d'intérêt	CCU MRC	Étude de paysage d'intérêt Firme spécialisée en patrimoine 20 000 \$ - 30 000 \$
	G3 - Assurer la mise en valeur des paysages d'intérêt patrimonial en modifiant le règlement sur les PIIA. À cet effet, insister sur la notion plus large et englobante de paysage plutôt que simplement celle du bâtiment.		√		II. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → (voir A-15)		
	G4 - Procéder à la citation de bâtiments privés détenant une valeur patrimoniale exceptionnelle.			√	I. Étude des paysages d'intérêt → Intégrer l'étude concernant les bâtiments d'intérêts	Ministère de la Culture,	
	G5 - Développer un outil visant à mieux protéger le paysage bâti autour du marché public. Dans cette optique, évaluer l'opportunité de classer le marché auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'assurer une meilleure protection et mise en valeur des bâtiments qui l'entourent et renforcer l'intérêt patrimonial du marché.	√			II. Processus de citation/classement prévu par la LPC III. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA → (Voir A-15)	SDC centre-ville CCU MRC	
	G6 - Assurer la mise en valeur et l'appropriation du cadre bâti.		√		I. Étude des paysages d'intérêt II. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA	CCU	
H - Pôle intermodal de la gare	H1 - Compléter les études visant à implanter le terminus d'autobus près de la gare, dans le secteur du quadrilatère de l'avenue Laframboise et des rues Sicotte et Dessaulles. Redéployer le réseau de transport en commun à partir du pôle.	√			I. Voir P12-P13 (étude de circulation et de stationnement) II. Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	CN, exo, VIA Rail, Orléans Express	
	H2 - Favoriser l'implantation d'un projet immobilier mixte de forte densité et à usages mixtes au sein de la gare intermodale, notamment en permettant la construction au-dessus du terminus.		√		III. Concept d'aménagement IV. Étude de faisabilité	CCU Partenaires privés	Étude de faisabilité par une firme spécialisée en design urbain, architecture du paysage et transport 45 000 \$ - 60 000 \$
	H3 - Favoriser la création d'une placette publique au sein du projet ainsi que son interaction avec des usages compatibles au rez-de-chaussée (café-terrasse).		√		V. Plan et devis, appel d'offres, construction		
	H4 - Prévoir des cases de stationnement sécurisées et des infrastructures pour les modes de transport durable et en libre-service (vélos, autopartage, véhicules électriques, trottinettes électriques, vélos électriques, etc.).		√		I. Voir P12-P13 (étude de circulation et de stationnement) II. Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	Transition Énergétique Québec, organismes ou entreprises de mobilité partagée	
	H5 - Assurer l'intégration harmonieuse du futur palais de justice avec son environnement, notamment en complétant le cadre bâti en front de la rue Sicotte, à la place du stationnement.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA	Gouvernement du Québec CCU	
	H6 - Mettre à profit la reconstruction du palais de justice pour prévoir l'aménagement d'un stationnement souterrain.	√			I. Entente avec le ministère II. Révision des règlements d'urbanisme → PIIA		
	H7 - Collaborer avec la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) afin d'étudier la possibilité de relocaliser la gare de triage.		√		I. Entente de principe avec les parties prenantes II. Étude de faisabilité (partage des coûts) III. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage IV. Relocalisation de la gare de triage	CN CCU	Étude de faisabilité 50 000 \$ - 70 000 \$
I - Secteur central	I1 - Favoriser la requalification résidentielle du terrain qui accueille le stationnement public situé dans le quadrilatère entre les avenues Sainte-Marie et Mondor ainsi que les rues Saint-Antoine et Marguerite-Bourgeoys, tout en assurant le maintien de cases de stationnement accessibles au public au sein du projet. En ce sens, favoriser l'intégration de cases de stationnement souterrain.	√			I. Étude de faisabilité (stationnement souterrain) II. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage	CCU Promoteurs privés	Étude de faisabilité 50 000 \$ - 70 000 \$
	I2 - Prévoir, dans le stationnement public, des cases de stationnement sécurisées et des infrastructures pour les modes de transport durables et en libre-service (vélos, autopartage, véhicules électriques, trottinettes électriques, vélos électriques, etc.).	√			I. Voir P12-P13 (étude de circulation et de stationnement) II. Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	Transition Énergétique Québec, organismes ou entreprises de mobilité partagée	

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier 1ere étape à compléter
		1	2	3			
	I3 - Favoriser la requalification des deux îlots situés entre les avenues Sainte-Marie et Mondor ainsi que les rues des Cascades et Saint-Antoine, de façon à intégrer des usages résidentiels, à mieux dissimuler les aires de stationnement de surface et à mieux encadrer la rue des Cascades.		√		I. Élaboration d'une vision d'aménagement II. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI	CCU Promoteurs privés SDC centre-ville Saint-Hyacinthe Technopole	Élaboration d'une vision d'aménagement 20 000 \$ - 35 000 \$
	I4 - Prioriser l'intégration d'usages résidentiels, à l'exception du secteur ayant pignon sur la rue des Cascades, où la présence de commerces au rez-de-chaussée est souhaitée.	√					
	I5 - Assurer l'intégration harmonieuse des façades sur la rue des Cascades en portant une attention particulière au rythme des façades, à la volumétrie, aux gabarits et au dimensionnement des ouvertures.	√					
J - Secteur du parc Léon-Ringuet	J1 - Rehausser le nombre d'étages autorisé à l'intersection de la rue Calixa-Lavallée et l'avenue Mondor dans l'optique de compléter l'encadrement bâti autour du parc Léon-Ringuet et de favoriser une meilleure intégration de l'édifice La Survivance ainsi que le Grand Château au 1395, rue Girouard Ouest.			√	I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI	CCU Promoteurs privés	
	J2 - Orienter les façades principales des bâtiments sur la rue Calixa-Lavallée.			√			
	J3 - Favoriser l'intégration de logements et/ou de bureaux avec stationnements souterrains.			√			
K - Secteur du pont Barsalou	K1 - Favoriser la requalification de l'îlot de stationnements situé entre les rues Marguerite-Bourgeois et Saint-Antoine ainsi que les avenues de l'Hôtel-Dieu et Saint-Joseph, de façon à intégrer des usages résidentiels et/ou de bureaux, tout en maintenant des cases de stationnement accessibles au public au sein du projet. Porter une attention particulière à l'intégration architecturale et paysagère du projet depuis divers espaces publics, notamment en favorisant l'intégration de la totalité des cases de stationnement souterrain et en considérant son intégration depuis différents points de vue.	√			I. Élaboration d'une vision d'aménagement II. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI	CCU Promoteurs privés	Élaboration d'une vision d'aménagement 45 000 \$ - 70 000 \$
	K2 - Consolider les stationnements situés sur les terrains d'Intact Assurance en y favorisant les projets d'agrandissement de bureaux et d'intégration des cases de stationnement souterrain ou étagé, tout en assurant la conservation de l'espace vert situé à l'intersection de la rue des Cascades et de l'avenue Saint-Joseph.	√					
	K3 - Favoriser la requalification de l'îlot situé entre les avenues Bourdages Nord et Saint-Dominique et les rues Girouard Ouest et des Cascades.			√			
	K4 - Favoriser la requalification et l'optimisation de l'îlot situé entre les rues Saint-Patrice et Girouard Ouest ainsi que les avenues Bourdages Nord et Saint-Dominique, de façon à éliminer les aires de stationnement de surface et augmenter le coefficient d'occupation au sol.		√				
L - Secteur du pont T.-D.-Bouchard	L1 - Favoriser la requalification des stationnements situés à l'intersection de la rue Calixa-Lavallée et de l'avenue Vaudreuil afin d'intégrer des usages résidentiels et de compléter la trame bâtie du secteur.			√	I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI	CCU Promoteurs privés	
	L2 - Régulariser les usages commerciaux et industriels situés à l'ouest de l'avenue Vaudreuil en favorisant leur intégration harmonieuse au sein de ce secteur du centre-ville à travers un meilleur contrôle des nuisances visuelles (conteneurs, pneus, etc.), sonores, olfactives et de circulation pouvant émaner de ces activités.	√					
M - Secteur Christ-Roi	M1 - Resserrer le noyau de l'activité commerciale au centre-ville en retirant l'obligation d'intégrer des commerces au rez-de-chaussée sur la portion de la rue des Cascades située entre les avenues de la Concorde Nord et Vaudreuil.	√			I. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage	CCU Saint-Hyacinthe Technopole	
	M2 - Assurer le maintien de commerces et de services de proximité en autorisant l'intégration d'usages commerciaux et de bureaux dans certains secteurs.	√					

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ere étape à compléter</i>
		1	2	3			
	M3 - Limiter la présence des stationnements de surface au profit d'espaces bâtis ou d'espaces verts et favoriser l'intégration de stationnements souterrains.	√			I. Voir P12-P13 (étude de circulation et de stationnement) II. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI	CCU	
	M4 - S'assurer à travers la réglementation d'urbanisme que l'implantation des bâtiments respecte l'encadrement des rues.	√			III. Révision des règlements d'urbanisme → Zonage → PIIA → PPCMOI		
	M5 - Privilégier l'intégration de bâtiments ou de portions de bâtiment à fort gabarit (jusqu'à 8 étages) sur les lots adjacents à la promenade Gérard-Côté.	√					
N - Programmes de subvention	N1 - Programmes d'aide à l'implantation de commerces au centre-ville.	√			I. Rechercher les programmes de subvention provinciale et fédérale disponible II. Élaborer, adapter ou faire la promotion des programmes de subvention	SDC centre-ville Saint-Hyacinthe Technopole	Enveloppe budgétaire à la discrétion de la Ville
	N2 - Programmes de subvention pour la restauration des façades commerciales.	√				SDC centre-ville	
	N3 - Incitatifs financiers favorisant l'intégration de nouvelles formes de densification.		√				
	N4 - Incitatifs financiers visant à favoriser la mixité sociale et la construction de logements abordables.	√				OBSL Habitations Maska Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton	
	N5 - Programme de subvention visant à limiter la dégradation du parc locatif et favoriser sa rénovation.	√				OBSL	
	N6 - Programmes d'aide à l'aménagement de toits verts ou blancs (crédit LEED).	√					
	N7 - Subventions à la préservation, la rénovation et la mise en valeur du cadre bâti.	√					
O - Études	O1 - Étude sur l'offre, les besoins et le potentiel d'optimisation du stationnement public et privé du centre-ville dans l'esprit de réduire graduellement l'usage de la voiture, et ce, avant d'enclencher toute construction d'infrastructures publiques de stationnement.	√			Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)	Partenaires publics	
	O2 - Étude sur l'opportunité, le positionnement et l'implantation d'un terminus intermodal près de la gare.	√			Voir H1 – H4 (Concept d'aménagement et étude de faisabilité)	CN, exo, VIA Rail, Orléans Express	
P - Politiques, planification stratégique et initiatives	P1 - Élaborer une stratégie de développement des emplois en collaboration avec Saint-Hyacinthe Technopole et évaluer l'opportunité d'attirer certains types d'institutions ou d'entreprises au centre-ville.	√			I. Élaboration d'une stratégie	Saint-Hyacinthe Technopole SDC centre-ville	
	P2 - Faire la promotion du centre-ville comme destination active et singulière à l'extérieur du territoire du centre-ville.	√			I. Élaboration d'une stratégie II. Diffusion à l'aide des réseaux sociaux et des médias traditionnels	SDC centre-ville, Saint-Hyacinthe Technopole	
	P3 - Assurer le maintien d'une étroite collaboration avec la SDC centre-ville.	√			I. Poursuivre la collaboration	SDC centre-ville,	
	P4 - Poursuivre les efforts en vue de la concrétisation et du rayonnement des quatre composantes du pôle culturel.	√			I. Poursuivre la mise en œuvre des stratégies existantes	SDC centre-ville, Saint-Hyacinthe Technopole	
	P5 - Favoriser la bonification de l'offre culturelle au centre-ville à travers l'appropriation de l'espace public et des divers lieux de diffusion de la culture.		√		I. Voir A2 (Stratégie culturelle relative à l'art public et à la culture)	SDC centre-ville Conseil de la culture de Saint-Hyacinthe	
	P6 - Doter le territoire du centre-ville de cibles en termes de nombre de logements en fonction de la capacité d'accueil du centre-ville, de la tenue du marché immobilier et des projections démographiques.		√		I. Élaborer une politique d'habitation inclusive II. Assurer le monitoring de la politique en place III. Constat de l'atteinte des objectifs de la politique au bout d'une période de 3-5 ans	OBSL	Élaboration d'une politique d'habitation inclusive 20 000 \$ - 30 000 \$ <i>Peut être fait à l'interne</i>
	P7 - Adopter une vision territoriale dans le cadre de la localisation des organismes communautaires de façon à favoriser le mieux vivre ensemble.		√		I. Élaboration d'une vision stratégique et plan d'action	OBSL	

VOLET 2 - PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION							
Catégories d'interventions	Actions	Priorité			Étapes de mise en œuvre	Partenariats	Cadre financier <i>1ere étape à compléter</i>
		1	2	3			
P - Politiques, planification stratégique et initiatives (suite)	P8 - Veiller au soutien et à la préservation des organismes communautaires.	√			I. Élaboration d'une vision stratégique et plan d'action	OBSL	
	P9 - Inviter la population, les organismes communautaires, les entrepreneurs et le milieu associatif à prendre part à des activités consultatives organisées en amont des projets structurants, de façon à tenir compte de leurs besoins.	√			I. Élaboration d'une politique de consultation publique	OBSL SDC centre-ville Saint-Hyacinthe Technopole	
	P10 - Dans un souci d'inclusivité, intégrer l'accessibilité universelle au sein de l'ensemble des interventions et des activités.	√			Voir A4 (<i>Guide d'aménagement des espaces publics</i>)	OBSL	
	P11 - Conserver et bonifier la politique relative au logement social, familial et abordable tout en assurant un monitoring quantitatif et qualitatif avec la collaboration du milieu associatif.	√			Voir P6 (<i>politique d'habitation inclusive</i>)	OBSL	
	P12 - Implanter des stations intermodales favorisant l'utilisation de modes de transport durables (stationnements d'appoints ou incitatifs, autopartage, transport en commun local et interrégional, vélopartage, stationnements à vélos sécurisés, etc.).	√			I. Étude de circulation et de stationnement II. Voir B1 – B5 (Plan directeur du réseau de mobilité active)		Étude de circulation et de stationnement 60 000 \$- 90 000 \$
	P13 - Renforcer l'accès aux transports collectifs ainsi que la mobilité active.	√					Inclure à l'étude : les options de covoiturage, d'autopartage, d'espaces sécuritaires pour stationner les vélos et la réduction de la vitesse à 30 km
	P14 - Exploiter le potentiel intermodal de la gare en l'arrimant avec le réseau d'autobus et avec les milieux de vie environnants.		√		Voir H1 – H4 (Concept d'aménagement et étude de faisabilité)	CN, exo, VIA Rail, Orléans Express	
	P15 - Mettre en place et maintenir les initiatives permettant aux propriétaires d'augmenter la canopée (distribution d'arbres).	√			I. Programme de distribution d'arbres	OBV Yamaska	Don d'arbre
	P16 - Favoriser la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité des espaces verts semi-privés de bâtiments institutionnels auprès de la population.			√	I. Voir A11 (Élaboration d'une stratégie de verdissement)		
	P17 - Favoriser la mise en place d'infrastructures durables.		√		Voir A10 (<i>Guide de gestion des infrastructures vertes et des eaux de pluie</i>)		
	P18 – Soutenir les initiatives privées ou publiques pour la création d'espaces transitoires et temporaires sur les lieux vacants.		√		I. Voir A11 (Élaboration d'une stratégie de verdissement) II. Programmes d'achat de mobilier urbain → Partenariat avec des groupes de citoyens OSBL ou entreprise locale	OSBL Groupe citoyen Entreprise locale	Enveloppe budgétaire à la discrétion de la Ville
	P19 - Soutenir les projets novateurs visant à réduire les effets négatifs des changements climatiques.		√		I. Élaborer des programmes de subvention pour soutenir des projets-pilotes	CCCPEM Entreprise locale	Enveloppe budgétaire à la discrétion de la Ville
P20 - Évaluer les nouvelles certifications en matière de construction durable et évaluer la pertinence de subventionner ou financer leur mise en place.	√			I. Élaborer des programmes de subvention		Enveloppe budgétaire à la discrétion de la Ville	